

Administration Municipale

SAINT-DENIS, le 17 Juillet 1970

N° 1 1 2 2 /SG

à Messieurs

les Conseillers Municipaux

SAINT-DENIS

Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la ~~DEUXIEME SESSION FACULTATIVE~~ du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra le JEUDI 23 JUILLET 1970 à 16 HEURES dans la Salle des Délibérations.

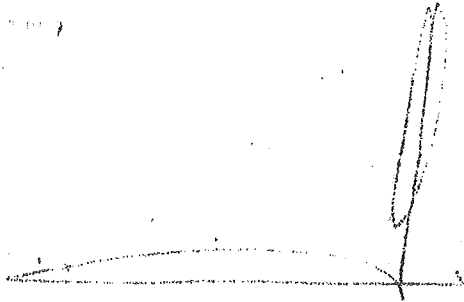
- ORDRE du JOUR -

- 1) Compte administratif des CANTINES SCOLAIRES - Exercice 1969.
- 2) Renouvellement du contrat passé avec la S.E.G. (Société d'Entreprises Générales) pour l'exploitation du service des vidanges en Ville de SAINT-DENIS.
- 3) Autorisation de transfert de la concession d'électricité de BOURBON LUMIERE à l'ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION.
- 4) Travaux d'endiguement de la Ravine de Patates à Durand - Approbation de l'appel d'offres.
- 5) Assainissement 4ème tranche - Approbation du dossier d'adjudication.
- 6) Construction de la CURE de la DELIVRANCE - Approbation de l'avenant n°1 au marché approuvé le 30 Mai 1969, à passer avec l'Entreprise VELIA Roger pour l'exécution de travaux supplémentaires.
- 7) Construction du groupe scolaire de 58 classes au Chaudron S.I.D.R. - Approbation de l'avenant n°1 au marché approuvé le 31/7/69 à passer avec la S.B.E. pour l'exécution de travaux supplémentaires.

...../

- 8) Marché à passer avec M.BAILLEU pour les travaux de décoration du groupe scolaire de la Bretagne.
- 9) Avenant n°1 à passer avec M.CANADAS pour la construction des groupes scolaires de la BRETAGNE Bellevue et Centre filles - Prolongation de délai.
- 10) Emprunt de 6 570 000 FrsCFA à contracter auprès de la C.C.C.E pour la réalisation de l'adduction d'eau de la Bretagne - Doublement du réservoir de la tête de station de traitement.
- 11) Emprunt de 15 000 000 de FrsCFA à contracter auprès de la C.D.C. pour viabilités de la COMMUNE PRIMA.
- 12) Acquisition d'un terrain de 300 m2 sis au Bd Lancastel appartenant à Mme KESSORI Emilien.
- 13) Paiement à la S.I.D.R. d'une somme de 3 671 700 FrsCFA à la suite de la majoration accordée par le Tribunal aux Consorts MAUREAU à titre d'indemnité d'expropriation.
- 14) Acquisition du terrain MANGATA aux fins de création d'un plateau d'E.P.S.
- 15) Passation d'un bail avec la S.I.D.R. pour la location d'un logement en vue de l'installation d'un service d'A.M.G. au CHAUDRON.
- 16) Renouvellement du contrat de l'installation téléphonique des services de la Mairie qui a expiré le 30 Juin 1970. Inscription au budget d'une somme de 222 188 FrsCFA.
- 17) Paiement des honoraires dus à Me Luçay GRONDEIN pour frais d'établissement d'actes.
- 18) Participation des lotisseurs aux équipements en matière d'eau.
- 19) Affaire ROUBAUD.
- 20) Autorisation de passer un marché de gré à gré avec la COMPAGNIE MARSEILLAISE de M'CAR pour la fourniture de riz nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires pendant le 2ème semestre 1970.
- 21) Autorisation de passer un marché avec le SUPERTIMES pour la fourniture de tomates au naturel nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pour le 2ème semestre 1970.
- 22) Utilisation d'une plus-value constatée dans les recettes provenant de l'octroi de mer.
- 23) Autorisation spéciale - Rattachement au budget des travaux de protection du LYCEE du BUTOR.
- 24) Approbation des notes d'honoraires dues à Me VINSON et à Me GALLAND, Avocats, dans l'affaire MOUTOUSSAMY et Consorts c/ COMMUNE de SAINT.DENIS.
- 25) Approbation des avenants à la police d'assurance n°12/28 220.

- 26) Redevance au Service de l'Enregistrement pour des concessions d'eau pour l'occupation du domaine public.
- 27) Approbation d'une dépense de 20 000 FrsCFA pour la fourniture d'un cercueil plombé à la suite d'une maladie contagieuse.
- 28) Dotation de prix au Lycée d'Etat Leconte de Lisle du Butor.

A handwritten signature or mark consisting of a vertical line on the right, a horizontal line at the bottom, and a diagonal line on the left that meets the horizontal one, forming a stylized shape.

29/1 : ACQUISITION D'UN TERRAIN DE 1 HECTARE APPARTENANT A M. HOAREAU GIVRAN

29/2 : GROUPE SCOLAIRE DU CHAUDRON 58 CLASSES (MATERIEL DE CUISINE) -APPROBATION DE L'AVENANT n°1 AU MARCHE APPROUVE LE 23 JUIN 1970 A PASSER AVEC LA MAISON GELEC POUR DES MODIFICATIONS A APPORTER AU MARCHE INITIAL.

29/3 : REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA S.I.D.R.